



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice	11
présents	09
votants	09

L'an DEUX MILLE VINGT

Le 29 janvier

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2020/07 -

Date de la convocation municipale : 21 janvier 2020

**OBJET :**

**Création d'un emploi permanent de technicien espaces verts et gestion de l'arrosage électromécanique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020**

Présents :

Mmes Liliane HEUZE – Annie NOGIER - Sophie KERNEN — MM. René BERTOLINA – Boris FLAUD – Vincent BACHET – Max FONTAINE – Jacques CAMPION - André BERTERO

Absentes non excusées :

Mme Magali ROBERT  
Mme Mélanie GAYDIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'organisation des services techniques municipaux repose sur plusieurs types d'activité, dont notamment les espaces verts. Le responsable des services techniques qui disposait de la compétence portant sur la gestion de l'arrosage électromécanique n'a aujourd'hui plus suffisamment de temps pour continuer à prendre en charge cette spécificité, inhérente au bon fonctionnement des équipements municipaux dédiés à l'entretien des espaces verts.

Or force est de constater que l'arrosage électromécanique a pris de plus en plus d'importance au fil des années et nécessiterait la création d'un emploi permanent incluant également la supervision des aménagements végétalisés. C'est pourquoi, au vu du besoin précité, la collectivité envisage de créer le poste de « technicien espaces verts et gestion de l'arrosage électromécanique » sur un temps de travail maximum de 35 heures, dès le printemps 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3°,

- Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la création d'un emploi permanent de technicien espaces verts et gestion de l'arrosage électromécanique, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, cet emploi pouvant être occupé par un fonctionnaire ou un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée initiale de 3 ans, renouvelable une fois, sur le fondement du décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, le candidat devant justifier au minimum d'un niveau de formation BAC ou équivalent, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C ;
- Fait inscrire les crédits au chapitre budgétaire correspondant.

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS

André BERTERO